

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 09/09/2024 - 15576 - 2024 B 01127 - 984 962 381 - 2KH CONSULTING

2KH CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 100,00 euros
Siège social : 3 allée de l'angélique,
95800 Cergy

RCS : 984 962 381

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 03/01/2024

Le 03 Janvier 2024,
à 19 heures,
Sont présents au siège de la société,

- **Monsieur KOUAKOU Kouassi Isidore Hervé**
Né le 06 Juillet 1986 à Abidjan (Côte d'Ivoire)
De nationalité Française
Marié sous le régime de droit commun,
Demeurant : 3 allée de l'angélique, 95800 Cergy.

Représentant la totalité des parts afin de participer à l'assemblée général.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Le Gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Changement d'adresse ;
- Modification corrélative des Statuts ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale des Associés donne son agrément au changement d'adresse au 1 janvier 2024.
Le siège social est transféré du 3 rue des Chataigniers, 95800 Cergy au 3 allée de l'angélique, 95800 Cergy

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Associés décide de modifier les Articles 4 des Statuts :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 3 allée de l'angélique, 95800 Cergy.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée due associés.
(...) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoirs au gérant de la société à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises en conséquence des décisions qui précèdent, directement ou par tout mandataire de son choix, avec faculté de subdélégation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Monsieur KOUAKOU Kouassi Isidore Hervé
Associé

